

ANNEXE 1

Ordonnance numéro BEA-24
Ordonnance concernant les amuseurs publics
Modifiée le 16 mai 2025

SITES DE TYPE 1 (NO 1 À 17) SITES DE TYPE 1 ET 2 (NO 18 À 47)		CATÉGORIE D' AMUSEURS PUBLICS AUTORISÉE	AMPLIFIÉ	PARTIELLEMENT AMPLIFIÉ	NON AMPLIFIÉ	CUIVRE, SAXOPHONE, CORNEMUSE ET PERCUSSIONS INTERDITS	SPÉCIFICATIONS PARTICULIÈRES	NOMBRE MAXIMAL DE PERSONNES AUTORISÉES PAR GROUPE	HEURES D'UTILISATION	DURÉE D' UTILISATION TOTALE/PAR JOUR/PAR DÉTENTEUR DE PERMIS	PIGE DU 1ER MAI AU 31 OCTOBRE 2024 ET DU 1ER MAI AU 31 MAI 2025
1.	Monument Samuel de Champlain (M : devant ou côté ouest du monument)	A/M	X				Du 23 juin à l'Action de grâce : Priorité aux amuseurs d'animation de 12 h à 23 h	4	9 h à 23 h	M : 2 h	M:8 h 30
							Utilisation du feu permise			A : 3 h	
2.	Parc Félix-Leclerc	M		X		X	Chants lyriques interdits Percussions partielles uniquement Répertoire francophone et instrumental uniquement	4	9 h à 22 h	2 h	Maximum 2 de ces 3 sites par jour
3.	Parc de la Cetière	A/M/S		X		X	Chants lyriques interdits Percussions partielles uniquement Priorité aux musiciens de 9 h à 17 h	4	9 h à 22 h	2 h	
4.	Place Royale – 19, rue Notre-Dame (près de la borne-fontaine) jours impairs Coin des rues Notre-Dame et Sous-le-Fort (sous l'arbre) jours pairs	M		X		X	Chants lyriques interdits Percussions partielles uniquement Répertoire francophone et instrumental uniquement	4	9 h à 22 h	2h	

Légende : M : amuseurs musiciens A : amuseurs d'animation

S : amuseurs de services

La durée totale d'utilisation/par jour/par détenteur de permis ne s'applique pas aux amuseurs de service

SITES DE TYPE 1 (NO 1 À 17) SITES DE TYPE 1 ET 2 (NO 18 À 47)		CATÉGORIE D' AMUSEURS PUBLICS AUTORISÉE	AMPLIFIÉ	PARTIELLEMENT AMPLIFIÉ	NON AMPLIFIÉ	CUIVRE, SAXOPHONE, CORNEMUSE ET PERCUSSIONS INTERDITS	SPÉCIFICATIONS PARTICULIÈRES	NOMBRE MAXIMAL DE PERSONNES AUTORISÉES PAR GROUPE	HEURES D'UTILISATION	DURÉE D' UTILISATION TOTALE/PAR JOUR/PAR DÉTENTEUR DE PERMIS		PIGE DU 1ER MAI AU 31 OCTOBRE 2024 ET DU 1ER MAI AU 31 MAI 2025
5.	Entre le 98 et le 102, rue du Petit-ChAMPLAIN (près de la fresque)	A/M/S		X		X	Chants lyriques interdits Percussions partielles uniquement	3	9 h à 22 h			
6.	Coin des rues Sous-le-Fort et Saint Pierre	M/A		X		X		4	9 h à 22 h	2 h		
7.	Côte de la Montagne en haut de l'escalier Casse-Cou	M		X		X		2	9 h À 22 h	2 h		
8.	Passage du Chien-d'Or	A/M/S	X					4	9 h à 23 h	2 h		
9.	Escalier Frontenac - palier 1 (en bas)	M		X		X		3	9 h à 23 h	2 h		
10.	Escalier Frontenac - palier 2 (en haut)	M		X		X		3	9 h à 23 h	2 h		
11.	Jardins de l'Hôtel-de-Ville	M		X			Interdit les lundis à partir de 17h	4	13 h à 22 h	2 h		
12.	Place de l'Hôtel-de-Ville	A/M	X			X De 9 h à 12 h	Du 23 juin à l'Action de grâce : Priorité aux amuseurs d'animation de 12 h à 23 h Du 25 juin à la fête du Travail : Site fermé du jeudi au dimanche de 20 h à 23 h	4	9 h à 23 h	M : 2 h		A:11 h 30, 13 h 30 et 18 h 15 (du 24 juin à la fête du Travail)
							Utilisation du feu permise			A : 3 h		

Légende : M : amuseurs musiciens A : amuseurs d'animation

S : amuseurs de services

La durée totale d'utilisation/par jour/par détenteur de permis ne s'applique pas aux amuseurs de service

SITES DE TYPE 1 (NO 1 À 17) SITES DE TYPE 1 ET 2 (NO 18 À 47)		CATÉGORIE D' AMUSEURS PUBLICS AUTORISÉE	AMPLIFIÉ	PARTIELLEMENT AMPLIFIÉ	NON AMPLIFIÉ	CUIVRE, SAXOPHONE, CORNEMUSE ET PERCUSSIONS INTERDITS	SPÉCIFICATIONS PARTICULIÈRES	NOMBRE MAXIMAL DE PERSONNES AUTORISÉES PAR GROUPE	HEURES D'UTILISATION	DURÉE D' UTILISATION TOTALE/PAR JOUR/PAR DÉTENTEUR DE PERMIS	PIGE DU 1ER MAI AU 31 OCTOBRE 2024 ET DU 1ER MAI AU 31 MAI 2025
13.	12, rue Sainte-Anne site est (Infotouriste)	A/M	X 12 h à 23 h	X 9 h à 12 h		X	9 h à 12 h	4	9 h à 23 h	2 h	A/M : 10 h 30 et 17 h 30
14.	32, rue Sainte-Anne (devant le Grill)	M		X		X		4	9 h à 23 h	2 h	M : 10 h 30 et 17 h 30
15.	Terrasse Dufferin - site F (face au kiosque Victoria)	M	X			X	Ventes interdites Orienter les amplificateurs en direction du fleuve	4	9 h à 23 h	2 h	M:10 h 30 et 17 h 30
16.	Terrasse Dufferin - site G (en bas de la glissade)	M	X				Ventes interdites Orienter les amplificateurs en direction du fleuve	4	9 h à 23 h	2 h	
17.	Coin des rues Saint-Jean et Côte du Palais McDonald's	M	X				Percussions partielles uniquement	4	16 h à 23 h du jeudi au samedi 16 h à 21 h le dimanche	2 h	M : 17 h 50
18.	Coin des rues Saint-Louis et d'Auteuil	A/M		X				4	9 h à 23 h	2 h	
19.	Porte Saint-Louis	A/M/S	X				Ne pas s'installer sous la porte	4	9 h à 23 h		
20.	Monument François-Xavier Garneau	A/M	X					4	9 h À 23 h	2 h	

Légende : M : amuseurs musiciens A : amuseurs d'animation

S : amuseurs de services

La durée totale d'utilisation/par jour/par détenteur de permis ne s'applique pas aux amuseurs de service

SITES DE TYPE 1 (NO 1 À 17) SITES DE TYPE 1 ET 2 (NO 18 À 47)		CATÉGORIE D' AMUSEURS PUBLICS AUTORISÉE	AMPLIFIÉ	PARTIELLEMENT AMPLIFIÉ	NON AMPLIFIÉ	CUIVRE, SAXOPHONE, CORNEMUSE ET PERCUSSIONS INTERDITS	SPÉCIFICATIONS PARTICULIÈRES	NOMBRE MAXIMAL DE PERSONNES AUTORISÉES PAR GROUPE	HEURES D'UTILISATION	DURÉE D' UTILISATION TOTALE/PAR JOUR/PAR DÉTENTEUR DE PERMIS	PIGE DU 1ER MAI AU 31 OCTOBRE 2024 ET DU 1ER MAI AU 31 MAI 2025
21.	Monument de la Marine marchande - port de Québec, près de l'agora	M/A	X			X		4	12 h à 22 h	2 h	
22.	Marché du Vieux-Port - intersection de la rue Saint- Paul, de la Côte Dinan et de la piste cyclable	M		X				4	9 h à 22 h	2 h	
23.	Fontaine de la F.A.O - au croisement des rues Saint- Paul, Saint-Pierre et Sault-au- Matelot	A/M		X		X		3	9 h à 21 h	2 h	
24.	Porte Saint-Jean - côté ouest de la porte (Côté D'Youville)	A/M	X			De 9 h à 17 h du lundi au vendredi	Percussions partielles uniquement Site fermé lorsque la patinoire est ouverte Site fermé lors d'événements sur la place d'Youville	4	9 h à 23 h	2 h	
25.	Place D'Youville - entre le monument Les muses et la rue Saint-Jean	M/S	De 9 h à 21 h	De 21 h à 23 h		De 17 h à 23 h	Site fermé lors d'événements sur la place d'Youville	4	9 h à 23 h	2 h	
26.	Place D'Youville	A	X			X	Utilisation du feu permise Site fermé lors d'événements sur la place d'Youville	Illimité	12 h à 23 h	2 h	
27.	Entre le 858 et le 888, rue Saint-Jean	A/M/S			X	X		4	9 h à 23 h	2 h	

Légende : M : amuseurs musiciens A : amuseurs d'animation

S : amuseurs de services

La durée totale d'utilisation/par jour/par détenteur de permis ne s'applique pas aux amuseurs de service

SITES DE TYPE 1 (NO 1 À 17) SITES DE TYPE 1 ET 2 (NO 18 À 47)		CATÉGORIE D' AMUSEURS PUBLICS AUTORISÉE	AMPLIFIÉ	PARTIELLEMENT AMPLIFIÉ	NON AMPLIFIÉ	CUIVRE, SAXOPHONE, CORNEMUSE ET PERCUSSIONS INTERDITS	SPÉCIFICATIONS PARTICULIÈRES	NOMBRE MAXIMAL DE PERSONNES AUTORISÉES PAR GROUPE	HEURES D'UTILISATION	DURÉE D' UTILISATION TOTALE/PAR JOUR/PAR DÉTENTEUR DE PERMIS	PIGE DU 1ER MAI AU 31 OCTOBRE 2024 ET DU 1ER MAI AU 31 MAI 2025
28.	Cimetière St-Matthew – 755, rue Saint-Jean	A/M/S	Lorsque la rue est piétonne	X		X	Percussions partielles uniquement	4	9 h à 23 h	2 h	
29.	550, rue Saint-Jean - près de la Caisse populaire	A/M/S		X		X		4	9 h à 23 h	2 h	
30.	Parvis de l'église Saint-Jean- Baptiste	A/M/S		X		X		4	9 h à 23 h	2 h	
31.	Place Richard Garneau - Coin de l'avenue Cartier et du boul. René-Lévesque - près du 1015, rue Cartier	A/M/S	X		De 20 h à 22 h du dimanche au jeudi	X	Laisser l'accès aux bancs libre	4	10 h à 22 h	2 h	
32.	1151, avenue Cartier – coin des rues Cartier et Aberdeen	M		X		X		4	10 h à 22 h	2 h	
33.	Coin de l'avenue Cartier et de la Grande Allée près de la fontaine Wallace	M		X		X		4	10 h à 21 h	2 h	
34.	Coin des rues Saint-Joseph et Caron	M		X		X		4	9 h à 23 h	2 h	
35.	Coin des rues Dorchester et Saint-Joseph - devant la pharmacie Jean-Coutu	M		X		X	Percussions partielles uniquement	4	9 h à 23 h	2 h	
36.	Parvis de l'église St-Roch	A/M		X				4	9 h à 20 h du 1er juin au 31 août 2020	2 h	

Légende : M : amuseurs musiciens A : amuseurs d'animation

S : amuseurs de services

La durée totale d'utilisation/par jour/par détenteur de permis ne s'applique pas aux amuseurs de service

SITES DE TYPE 1 (NO 1 À 17) SITES DE TYPE 1 ET 2 (NO 18 À 47)		CATÉGORIE D' AMUSEURS PUBLICS AUTORISÉE	AMPLIFIÉ	PARTIELLEMENT AMPLIFIÉ	NON AMPLIFIÉ	CUIVRE, SAXOPHONE, CORNEMUSE ET PERCUSSIONS INTERDITS	SPÉCIFICATIONS PARTICULIÈRES	NOMBRE MAXIMAL DE PERSONNES AUTORISÉES PAR GROUPE	HEURES D'UTILISATION	DURÉE D' UTILISATION TOTALE/PAR JOUR/PAR DÉTENTEUR DE PERMIS	PIGE DU 1ER MAI AU 31 OCTOBRE 2024 ET DU 1ER MAI AU 31 MAI 2025
37.	Coin des rues Saint-Joseph et de la Chapelle - côté nord, devant le presbytère	M		X		X	Percussions partielles uniquement	4	9 h à 19 h	2 h	
38.	Place publique Jacques-Cartier	A/M/S	X De 12 h à 19 h	X De 19 h à 21 h		X	Autorisation percussions partielles et cuivres du samedi au dimanche de 12 h à 19 h	4	12 h à 21 h du 1er juin au 31 août 2020	2 h	
39.	Jardins Jean-Paul L'Allier	A/M/S		X				4	9 h à 23 h	3 h	
40.	Escalier de la Chapelle - côte d'Abraham, voisine de Méduse	A/M/S		X				4	9 h à 23 h	3 h	
41.	Gare du Palais - devant l'entrée principale	A/M		X				3	9 h à 23 h	3 h	
42.	3 ^e Avenue, Limoilou - entre la 4 ^e Rue et la 10 ^e Rue	A/M		X		X		4	9 h à 23 h	3 h	
43.	Espace 400e – en face du 107, Quai Saint-André	A/M		X				4	12 h à 21 h	3 h	
44.	Bibliothèque Charles-H-Blais 1441 avenue Maguire	A/M/S		X		X		4	12 h à 21 h	2 h	
45.	Grand Marché de Québec Façade extérieure Sud du bâtiment (Allée des artisans)	A/M		X		X	Site ouvert du jeudi, vendredi, samedi et dimanche uniquement	4	9 h à 17 h	2 h	
46.	Place Jean-Béliveau – statue <i>La rencontre</i> (les deux cerfs)	A/M	X			X	Percussions partielles uniquement	4	12 h à 19 h	2 h	

Légende : M : amuseurs musiciens A : amuseurs d'animation

S : amuseurs de services

La durée totale d'utilisation/par jour/par détenteur de permis ne s'applique pas aux amuseurs de service

SITES DE TYPE 1 (NO 1 À 17) SITES DE TYPE 1 ET 2 (NO 18 À 47)		CATÉGORIE D' AMUSEURS PUBLICS AUTORISÉE	AMPLIFIÉ	PARTIELLEMENT AMPLIFIÉ	NON AMPLIFIÉ	CUIVRE, SAXOPHONE, CORNEMUSE ET PERCUSSIONS INTERDITS	SPÉCIFICATIONS PARTICULIÈRES	NOMBRE MAXIMAL DE PERSONNES AUTORISÉES PAR GROUPE	HEURES D'UTILISATION	DURÉE D' UTILISATION TOTALE/PAR JOUR/PAR DÉTENTEUR DE PERMIS	PIGE DU 1ER MAI AU 31 OCTOBRE 2024 ET DU 1ER MAI AU 31 MAI 2025
47.	Rue Saint-Vallier Ouest - Au coin des rues Bagot et Saint-Vallier Ouest, du côté du stationnement	A/M		X		X	Lorsque la rue est piétonne uniquement Site fermés le samedi de 16 h à 18 h	4	12 h à 20 h	2 h	
48.	Place d'armes	S			X		Tresseurs seulement	4	9 h à 23 h	illimité	
49.	20, rue Sainte-Anne à côté du bloc de béton	S			X		Sculpteurs de ballons seulement	1	9 h à 23 h	illimité	
50.	20, rue Sainte-Anne à l'est du passage piétonnier	S			X		Maquilleurs seulement	1	9 h à 23 h	illimité	
51.	Rue du Trésor, en arrière de la cathédrale Holly Trinity adossé au muret de la rue du Trésor	S			X		Tresseurs de cheveux seulement	4	9 h à 23 h	illimité	
52.	Allée Frontenac - devant le Starbucks Café	S			X			1	9 h à 23 h	illimité	
53.	Coin des rues Saint-Jean et Saint-Stanislas	S			X			1	9 h À 23 h	illimité	

Légende : M : amuseurs musiciens A : amuseurs d'animation

S : amuseurs de services

La durée totale d'utilisation/par jour/par détenteur de permis ne s'applique pas aux amuseurs de service